



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 8912

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation des éleveurs de porcs de la Mayenne qui connaissent de graves difficultés en raison du niveau des cours. En oscillant depuis avril entre 1,05 et 1,10 euro, le cours moyen sur les dix premiers mois de 2002 s'affiche autour de 1,20 kilogramme net sortie élevage alors que chaque kilogramme revient à 1,30 euro en moyenne. Cet état de fait aggrave de façon alarmante la situation économique et financière des producteurs et de leurs familles et menace nombre d'exploitations. Entre trente et cinquante élevages naisseurs-engraisseurs spécialisés connaissent une situation de trésorerie très dégradée. La conjoncture 2001 a, certes, été florissante, mais elle n'a pas permis à tous de se reconstituer une trésorerie devenue exsangue après les crises de 1999. Ceux qui ont abordé 2002 sans avoir reconstitué leur trésorerie, pour des raisons sanitaires, du fait d'un prix de revient trop élevé ou parce qu'ils n'ont pu épurer toutes leurs dettes, se retrouvent dans une situation encore plus fragilisée. La production porcine devient très exigeante en technicité, en capitaux et en gestion de trésorerie, et l'éleveur doit avoir en permanence le regard sur son prix de revient, pour son revenu, et sur son point d'équilibre pour reconstituer sa trésorerie et ainsi se créer une capacité de résistance. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation extrêmement préoccupante et ce qu'il advient, notamment, du fonds de régulation qui, faute de moyens de la part des producteurs, n'est toujours pas approvisionné.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de pêche et des affaires rurales est très conscient des difficultés de la filière porcine. Ces difficultés trouvent notamment leur origine dans les barrières à l'exportation que la filière porcine française a rencontrées au Japon et en Corée. Des négociations particulièrement délicates ont donc été menées avec les autorités japonaises et coréennes afin de lever ces mesures d'embargo. Ces efforts soutenus ont porté leurs fruits, puisque ces deux marchés sont maintenant à nouveau ouverts. Parallèlement, la France a demandé à la Commission européenne et a obtenu l'ouverture d'une opération de stockage privé de viande de porc à des conditions satisfaisantes, que ce soit en terme de durée de stockage et de montant des aides. Le stockage de certaines viandes de porc dans la perspective d'une reprise des flux d'exportation constitue un soutien non négligeable ouvert à la filière porcine française et devrait favoriser rapidement une reprise des cours de la viande de porc que les prévisionnistes envisagent pour la fin de l'hiver. Par ailleurs, les organisations professionnelles du secteur porcin ont oeuvré à l'élaboration d'un système de régulation du prix perçu par les éleveurs. Ces caisses de régulation sont instaurées au niveau des groupements de producteurs, et consistent en un prélèvement auprès des éleveurs sur la base du volontariat d'une contribution en périodes de cours élevés, puis en un reversement aux éleveurs quand les cours sont faibles. Le dispositif est aujourd'hui en place dans une trentaine de groupements de producteurs. Les prélèvements pour la caisse de régulation ont été exonérés d'impôt. En revanche, les sommes reversées aux éleveurs en période de crise seront imposables, au moment de leur reversement.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8912

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4879

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2450